

# Formation Certificat Individuel catégorie Renouvellement Conseil

## Renouvellement du certificat

- A la suite d'une formation de 7h minimum

Thèmes de formation	Horaire
Réglementation et sécurité environnementale	4 à 5h
Santé sécurité de l'opérateur en espace ouvert au public	2 à 3h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	7h

**Public**  
Conseiller

### Prérequis

Respect des délais de renouvellement 3 à 6 mois.

### Modalités d'admission

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

### Objectifs

Acquérir son certificat individuel

### Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

### Nombre de participants

5 à 20 participants

### Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

### Validation

Attestation de formation et Certificat

### Durée

14 heures ou test 1h30 (25/30)

### Modalités d'évaluation

Test

### Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

### Accessibilité

-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

### Programme de formation

Voir ci-dessus

### Lieu : région des Hauts de France

### Tarif

210 € - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

### Contact

LE CENTRE Tél. 03.28.62.38.78

Mail : [bourbourg.formation@cneap.fr](mailto:bourbourg.formation@cneap.fr)

Responsable pédagogique et référent :

DELPLACE HERVE Tél. 06.12.98.46.14

Mail : [herve.delplace@lycedecoulogne.cneap.fr](mailto:herve.delplace@lycedecoulogne.cneap.fr)

